
Objet : Commune de Vertou – 43 rue de l’Herbray – Parcelle non bâtie, cadastrée section DK 927 – Cession

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.1.2. a) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, lorsque le montant du bien (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique), hors indemnités et frais d'acte ou de procédure, est inférieur à 180 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la proposition d'achat en date du 15 décembre 2023,
relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section DK 927, située
43 rue de l’Herbray sur la commune de Vertou, pour un montant de 212€ dans le cadre d'une régularisation foncière,

Vu l'avis favorable de France Domaine n°OSE 2023-44215-21173, en date du 20 mars 2023,

Considérant que la parcelle DK 927 ne présente par d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. Vertou – 43 rue de l’Herbray – Déclassement de la parcelle cadastrée section DK 927.

Article 2. Vertou – 43 rue de l’Herbray – Parcelle cadastrée section DK 927.

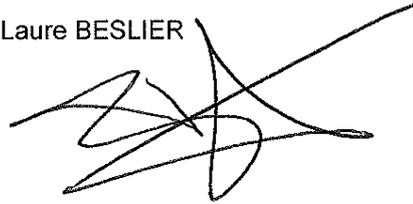
Cession, nécessaire dans le cadre d'une régularisation foncière – surface: 2 m² – Montant de la cession : 212 euros – Frais de géomètre et de notaire pris en charge

Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 26 JAN. 2023

Pour la Présidente
La membre du bureau

Laure BESLIER



Mis en ligne le :
26 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240126-2024_65DEC-AU
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024